



Commune de Fourilles
(03140)

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Samedi 30 août 2014**

Désignation d'un délégué à une commission locale d'évaluation des transferts des charges à la COM.COM :
A l'unanimité Andrée BUCHARLES est désignée.

Demande d'adhésion de la commune de BRUGHEAS au SIVOM Sioule et Bouble :
Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de BRUGHEAS au SIVOM Sioule et Bouble à compter du premier janvier 2015 au titre de la compétence obligatoire et totale « étude, réalisation d'ouvrages et exploitation du réseau d'alimentation en eau potable et ses annexes ».

Modification statutaire du SDE 03

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte la modification des statuts du SDE 03 approuvée par son comité syndical du 18 mars 2014, décide de transférer au SDE 03 la compétence « installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides », délègue au maire, pour l'exercice de ladite compétence, la faculté d'accorder les autorisations d'occupation du domaine public ou privé sur la commune et approuve le principe de la gratuité du stationnement durant deux années pour les véhicules utilisant cette structure.

Salle polyvalente

La dépense globale TTC de la totalité des travaux de rénovation et d'achat de matériel s'élève à 120 387 euros. Des subventions pour un montant de 57 349 euros sont accordées. Les habitants du village seront conviés le samedi 11 octobre 2014 pour une visite des travaux effectués, suivie d'un apéritif et d'un buffet campagnard offerts par la commune.

Travaux à réaliser sur le dernier trimestre 2014 :

Réparation de la rue du coq et réalisation d'un enduit bicouche pour un montant de 12 279,00 TTC. Sur cette dépense sera affecté le fonds 1 du conseil général pour un montant de 3 619 euros.
Accès handicapé pour l'église, en passant par la sacristie, montant : 414,00 euros.
Réalisation de marquage et pose de signalisation pour améliorer la sécurité en traverse du bourg. Projet à affiner : subvention accordée au titre des amendes de police : 1 498,85.

Photocopieur :

Suite à proposition plus avantageuse de la part de notre fournisseur (avantages techniques et financiers), les membres du conseil municipal à l'unanimité décident de changer le photocopieur actuel MPC 2050 AD, avant le terme du contrat de location pour un autre plus performant MPC 2003 SP.

Vote à l'unanimité des motions proposées :

Par l'assemblée des départements de France pour le maintien des conseils généraux
Par l'association des maires de France suite à la baisse brutale des dotations qui aura une conséquence, sur la qualité des services rendus à la population et sur l'investissement local.

Maisons fleuries

Ont été sélectionnés par le jury :

Yves LALEMAN Hors concours

Pour les maisons individuelles

1-Martine MEUNIER et Thierry SAINT ROCH

2-Elise et Lucien GROBOST

3-Isabelle PINET et Stéphane BEAUDONNET

Maisons individuelles avec possibilité réduite

1-Yolande HARS

2-Hélène et Georges BOISSONNET

3-Bernadette et Marc LEBEAU

Ferme :

Marie-Thérèse et Maxime JACQUE

En informations diverses :

Les rapports d'activités de l'année 2013 du SIVOM, SICTOM et de la MAGIC sont en mairie, à disposition des habitants qui souhaitent s'informer de l'activité de ces organismes.

A compter du premier septembre 2014, en cas de non présentation de l'ancien titre pour tout renouvellement du permis de conduire, un droit de timbre dont le montant est fixé à 25 euros, devra être acquitté par le demandeur.

Des arbres, branches et autres, suite aux fortes pluies de début août sur le secteur de Monestier/ Target / Chantelle, stagnent au pont des « BOUGAREL » encombrant les arches. Une demande de nettoyage va être sollicitée auprès des services compétents.